

Services de la Direction technique

FEDERATION SYNDICALE des activités
postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS

Tél 01 44 62 12 00

Fax 01 44 62 12 34

CDSP réorganisation DT du 23 novembre : faux départ !

La CDSP du 23 novembre : un grand moment de démocratie !

☐ Le - 7%, la nouvelle bible de l'entreprise... et de la DT ☐ La "vraie" CDSP aura finalement lieu le 21 décembre ☐ L'unité syndicale peut et doit être facteur d'efficacité pour défendre les intérêts du personnel !

Le 23 novembre, c'était grande messe dans les services !

Le 23 novembre, il était peut être plus profitable d'être dans les services pour connaître les raisons (et les bienfaits, évidemment !) du projet de réorganisation de la DT que d'être à Chartres !

A Chartres, il y avait une CDSP sur le sujet à laquelle étaient conviées toutes les organisations syndicales. Il faut préciser que CDSP, ça veut dire Commission de Dialogue Social de la Poste... Or, la veille de la réunion, pas de texte de présentation, et le matin même, toujours pas de texte... et nous avons eu droit à la séance diapos de transparents plutôt... transparents !

Rebelote le 21 décembre...

Face à une telle situation, toutes les organisations syndicales ont dénoncé une méthode qui consiste à informer, quelques jours avant, tous les managers et à réunir le même jour que la CDSP tous les agents pour leur présenter le projet en cause !

Cette stratégie est bien connue : elle vise à faire en sorte que le projet ait un caractère irréversible, déjà dans les "tuyaux" et inévitable aux yeux des agents...

Un courrier commun des syndicats CGT, FO, SUD et de la liste CGC-CFTC-UNSA a été envoyé à la direction de la DT afin d'avoir une présentation détaillée du projet et de ses conséquences concrètes en matière de localisation des sites, des effectifs site par site, des fonctions supprimées et créées, de leur classification...

A la suite de cette démarche commune, la Direction technique s'est engagée à nous donner les éléments nécessaires pour la "vraie" première CDSP qui se tiendra le 21 décembre.

La "règle d'or" : - 7 % !

Comme tout projet de l'entreprise, la longue introduction vise à nous convaincre du bien fondé de la réorganisation, sous la thématique principale bien connue : "le monde bouge... alors bougeons" ! Certes, mais dans quelle direction ??

La colonne vertébrale de la réorganisation tient dans une phrase-clé : « *adapter nos coûts d'exploitation à l'activité, en réduisant nos frais de structures* ». Rien de nouveau sous le soleil...

La future organisation sera calée sur trois niveaux :

- l'établissement (réalisation des missions confiées)
- la région : mise à disposition des expertises d'appui et de soutien à "celui qui fait",
- le national : animation, pilotage, fixation des standards.

Quel schéma d'organisationnel ?

Avec cette "phrase-clé", tout le monde comprend que des emplois vont disparaître. Mais, lors de la CDSP du 23 novembre, il n'a pas été possible d'avoir la moindre précision sur le niveau d'emploi, la localisation des futurs sites ou encore sur le contenu des nouvelles fonctions...

Côté techniciens, il a été affirmé que ces derniers n'étaient pas concernés. Vraiment sûr ?

La direction annonce que la multi-compétence continue de s'appliquer sauf pour le pôle Véhicules /Immobilier. Quant aux domaines d'intervention géographique, tout reste très flou : « avec des DEX plus grandes, nous aurons la possibilité d'optimiser les périmètres d'intervention ».

Or, le projet prévoit 3 zones DRIC avec un DTO "Réseau Industriel" pour chaque zone et des responsables de maintenance industrielle à la tête de chaque Pic.

En matière d'intervention, les techniciens gèreront les plates-formes multi-flux qui vont être déployées sur tout le territoire (au moins 120 à l'horizon 2020).

Parallèlement, 7 régions vont être créées avec à leur tête des DTOs "Distribution et services", eux-mêmes accompagnés de chefs de projet, de responsables techniques Véhicules et de responsables Infrastructures techniques.

Rien ne change, vraiment, avec les projets locaux ?

Une fois les nouveaux organigrammes établis et les postes comblés (mars/avril est l'échéance pour les comblements), la direction va engager les projets

locaux : « chaque manager va écrire sa traduction personnelle locale de la transformation DT : c'est le projet local ».

Quel est le contenu de ces projets ? Réponse :

« Avec les projets locaux, deux démarches vont s'articuler :

- une déclinaison de l'aventure DT et de la nouvelle organisation, **par département** et à chaque niveau de l'organisation,

- une série de groupes de travail qui vont définir les contenus de la nouvelle organisation, **mettre en œuvre ce qui va changer**.

Ces deux plans de travail convergent au printemps pour que chacun embarque son équipe en départ lancé avec la nouvelle organisation en juillet 2018 »

Le moment venu, il faudra se rappeler que les "techniciens ne sont pas concernés"...

L'unité, encore et toujours !

On le voit : beaucoup de questions et pour l'instant pas beaucoup de réponses !

Pour SUD-PTT, il faudra à chaque étape tenter de se rassembler au niveau des organisations syndicales et du personnel.

C'est le meilleur moyen de créer un rapport de forces qui sera indispensable.

Les dix thèmes des groupes de travail

- 1 - Conditions de réussite pour la montée en charge du schéma directeur industriel
- 2 - Nouvelle posture managériale, quelle cible pour les managers DT 2020 ?
- 3 - Le métier de technicien en 2020
- 4 - Impacts de l'organisation sur les systèmes d'information
- 5 - L'usine 4.0
- 6 - Simplification de nos activités et de nos processus
- 7 - Optimisation des fonctions supports (RH / Gestion) de la DT
- 8 - Autonomie des équipes opérationnelles
- 9 - Gagner en réactivité en situation de crise
- 10 - Faire de l'innovation une marque de fabrique de la DT

Pour nous contacter.

Pour nous contacter (questions, informations ou autres...), vous pouvez écrire à :

jean-marc.donizetti@laposte.fr (CHSCT)

marc.forestier@laposte.fr (CHSCT)

hamidou.abdoulaye@laposte.fr (Comité technique)

dessaux@sudptt.fr (responsable fédéral)